



PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 27 septembre 2023

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du 23 juillet 2023, publié au Journal Officiel du 26 septembre 2023, les communes de Esmerly-Hallon, Meigneux et Hornoy-le-Bourg ont été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse / réhydratation des sols survenu entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2022.

Les personnes sinistrées qui n'auraient pas déclaré le sinistre disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de publication de l'arrêté, soit au plus tard le 26 octobre 2023, pour contacter leur compagnie d'assurance afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service interministériel de défense et de protection civiles au 03.22.97.80.80.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens